

Source : CPQ / juin 2006

BAISSE DU TAUX MOYEN DE COTISATION À LA CSST

Le 15 juin dernier, le conseil d'administration de la CSST a fixé à 2 335,9 millions de dollars les besoins à couvrir dans la tarification 2007, ce qui correspond à un taux moyen de cotisation de 2,24 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable. Cette masse salariale cotisable en 2007 est estimée à 104,1 milliards de dollars.

Le taux moyen de cotisation en 2006 était de 2,32 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable.

QUELQUES CHIFFRES SUR LA TARIFICATION 2007

Le 15 juin dernier, le conseil d'administration de la CSST a adopté, pour fins de prépublication à la *Gazette officielle du Québec*, plusieurs projets de règlement nécessaires à la détermination de la tarification de l'année 2007, à savoir :

- *Règlement modifiant le Règlement concernant la classification des employeurs, la déclaration des salaires et les taux de cotisation;*
- *Règlement modifiant le Règlement sur le taux personnalisé;*
- *Règlement sur les ratios d'expérience pour l'année 2007;*
- *Règlement sur les primes d'assurance pour l'année 2007.*

Effectuons maintenant certaines comparaisons entre les tarifications 2006 et 2007 :

	2006	2007	%
Taux moyen de cotisation	2,32 \$	2,24 \$	-3,4
Besoins financiers à couvrir	2 320,9 M\$	2 335,9 M\$	0,6
Masse salariale assurable estimée	100 MMS	104,1 MMS	4,1
Taux moyen selon le risque	1,89 \$	1,80 \$	-4,8
Taux fixe uniforme	0,40 \$	0,42 \$	5
Taux fixe annuel prévu par l'article 313 LATMP	65 \$	65 \$	-
Nombre d'unités de classification	197	191	-3

Pour 2007, la CSST a procédé à une révision de la structure de classification pour les employeurs des secteurs des services sociaux et médicaux, des communautés religieuses, des services financiers aux entreprises, de la restauration et de l'hébergement, de l'enseignement, de la location de personnel et de la pêche.

Les propositions comprennent également des modifications à des unités autres que celles nouvellement constituées et certaines précisions ont été apportées au texte réglementaire des nouvelles unités proposées pour 2007. Nous invitons donc les associations d'employeurs et les employeurs à demeurer vigilants et à prendre connaissance du projet de règlement lors de la période de prépublication à la *Gazette officielle du Québec*, et à réagir s'il y a lieu.

Variation des taux de 2006 à 2007

	Nombre d'unités	%
Baisse de 15 à 18 %	14	9
Baisse de 10 à 15 %	10	6
Baisse de 5 à 10 %	37	23
Baisse de 0 à 5 %	31	20
Hausse de 0 à 5 %	32	20
Hausse de 5 à 10 %	15	9
Hausse de 10 à 12 %	20	13
Total	159	100

Source : CSST – Direction de l'actuariat et de l'expertise en financement.

Quatre-vingt-douze (92) unités profitent donc d'une baisse de taux variant de 0 à 18 % alors que 67 subissent une hausse variant de 0 à 12 %.

*Par Robert Borduas
Vice-président - Santé, sécurité et relations du travail
rborduas@cpq.qc.ca*